



Commune
de Mercury

Trait d'Union

Conseil Municipal du 18 mars 2019

En ouverture de séance, Monsieur le Maire témoigne au nom du Conseil Municipal, sa sympathie et son affection à Carine CELCE LAURENS et à sa famille pour le décès de son beau-père.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et présente Nelly TURNER, qui remplace Sandra BOUZON jusqu'au 01 juillet 2019.

Il est fait lecture intégrale du procès-verbal de la séance du 19 février 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

AMENAGEMENT

Objet n°05 – Rénovation thermique et extension de la Salle d'Animation Rurale Joseph Ract (salle polyvalente) : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2019 (DETR)

Rapporteur : Michel ROTA

Il est rappelé la délibération 49-18 du 13 novembre 2018 approuvant le projet.

Monsieur l'Adjoint soumet au Conseil municipal un dossier de demande d'aide financière pour le projet de rénovation thermique et d'extension de la Salle polyvalente Joseph Ract.

Le coût de ces travaux est estimé à 1 116 730 €uros H.T.

Monsieur Michel ROTA explique l'importance des demandes de subventions afin de prendre la décision de lancer totalement l'opération l'an prochain.

Madame Catherine REYDET s'interroge sur les perspectives de l'élection municipale de l'an prochain et de savoir si de ce fait le projet se fera vraiment.

Monsieur Michel ROTA répond que quoi qu'il en soit, il convient de demander les subventions dans la perspective que quiconque puisse réaliser les travaux.

Elle demande où seront trouvés les « 2 000 000 d'€uros », Monsieur ROTA précise qu'après un long travail de concertation et d'échanges, on a pu tailler plusieurs avant-projets sommaires (APS) conduisant aujourd'hui à un avant-projet définitif (APD) tout à fait adapté : à hauteur de 1 116 730 € H.T.

Arrivée de Mme Sylvie VALLET à 20h27

Monsieur le Maire précise que le bâtiment actuel nécessite de nombreux travaux de réfection (toiture, isolation, étanchéité à l'air et à l'eau).

Monsieur ROTA tient à préciser à l'assemblée que ce projet est déjà engagé par l'actuelle mandature et que si quelqu'un voulait revenir sur cette décision, voire l'abroger, ça ne serait pas possible sans explications et sans présenter un bilan en toute responsabilité. Il ne faut pas oublier que nous avons pris nos responsabilités et revu le projet au fur et à mesure en tenant compte des demandes de la population et des contraintes financières pour aboutir à cet avant-projet définitif (APD) qui satisfait l'intérêt général des Chevronnais.

Monsieur le Maire précise les dispositifs des subventions déjà demandés et en passe d'aboutir : le FDEC (Conseil Départemental de la Savoie) et le CAR (Contrat Aménagement Régional).

Nous proposons ici d'élargir le nombre de co-financements avec cette subvention DETR (Etat) et nous poursuivrons en intéressant ce projet à la dernière subvention de rénovation (FSIL) dont l'appel à projet n'a pas encore été publié.

Pour conclure et dans le cadre du dispositif TEPOS (Territoire Energie Positive porté par Arlysère) et selon les choix énergétiques et environnementaux que nous serons en mesure de faire, nous pourrions solliciter une aide complémentaire ciblée. Monsieur Michel ROTA ajoute que les dispositifs de subventions de début de mandat sont toujours opportuns pour les projets déjà ficelés et qu'en connaissance de cause les élus de la présente mandature ont la précaution de lancer les opérations lorsqu'ils ont en main les arrêtés de subventions.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Confirme l'approbation** du projet de rénovation thermique et d'extension de la Salle polyvalente Joseph Ract pour la somme de 1 116 730 € HT.
- **Sollicite** de l'Etat une aide la plus élevée possible au titre de la DETR.
- **Place** ce projet en priorité 1.
- **S'engage** à compléter le financement sur les fonds budgétaires ou par emprunt.
- **Sollicite** une dérogation pour engager les travaux dès que possible sans perdre le bénéfice d'une aide.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

TRAVAUX

Objet n°06 – Sécurisation d'une portion de la RD64a, création de trottoirs et plateau ralentisseur : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2019

Rapporteur : Alain ZOCCOLO (en l'absence de Jean RACT-GRAS)

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal un dossier de demande d'aide financière pour la sécurisation d'une portion de la RD 64 (lotissement du Grand Chêne – Route du Verney) située en agglomération, grâce à la création de trottoirs et plateau ralentisseur surélevé (au droit du domaine de La Belle Etoile). Le coût de ces travaux est estimé à 48 744.20 € HT soit 58 493.04 € TTC.

Monsieur le Maire précise les lieux concernés par ces aménagements et l'utilité des trottoirs et ralentisseurs pour la sécurité des piétons. Il rappelle les relevés de vitesse qui ont été transmis à la municipalité et sur le site de la Commune, notamment les données relatives au hameau du Chêne, au Domaine de la Belle-Etoile et à la sortie du Chef-Lieu.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de la sécurisation d'une portion de la RD64A grâce à la création de trottoirs et plateau ralentisseur surélevé.
- **Sollicite** de l'Etat une aide la plus élevée possible au titre de la DETR.
- **Place** ce projet en priorité 2.
- **S'engage** à compléter le financement sur les fonds budgétaires ou par emprunt.
- **Sollicite** une dérogation pour engager les travaux dès que possible sans perdre le bénéfice d'une aide.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

AFFAIRES GENERALES

Objet n°07- SDES – Modification Statutaire

Rapporteur : Alain ZOCCOLO

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SDES du 8 février 2019 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du SDES doivent être adaptés en

permanence, pour les mettre en concordance avec les évolutions législatives et réglementaires, et également pour préparer l'avenir en termes de compétences que celui-ci pourrait assumer.

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre du SDES du 8 février 2019 ainsi que de la délibération du 18 décembre 2018 de ce syndicat.

Le comité syndical du SDES, lors de sa séance du 18 décembre dernier, a voté à l'unanimité diverses modifications aux statuts actuels, portant notamment sur :

- ▶ Le changement d'adresse du siège social demandé par un courrier de Monsieur le Préfet du 24 juin 2013 ;
- ▶ L'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, sachant que la prochaine mise à jour de ce point, nécessitera simplement une délibération du comité syndical ;
- ▶ L'introduction de compétences optionnelles supplémentaires.

En application des dispositions des articles L. 5211-17 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient à chacune des collectivités adhérentes au SDES de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti, à savoir le étant considérée comme avis favorable.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les modifications statutaires du SDES, détaillées dans la délibération du comité syndical du SDES n° CS 04-11-2018 en date du 18 décembre 2018
- **Charge** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

QUESTIONS DIVERSES

- Marie-France LOMBARDI rend compte à l'assemblée des deux conseils d'école auxquels elle a participé le 12 mars (Maternelle Chef-Lieu) et le 14 mars (Ecole Jean BRUNIER). Il est à noter que les inscriptions à l'école Maternelle du Chef-lieu se feront sans rendez-vous les vendredi 03 et mardi 07 mai de 16h30 à 17h30, le lundi 13 mai de 11h45 à 13h00 et le jeudi 16 mai toute la journée de 8h30 à 17h30. Elle informe de l'organisation d'une chasse à l'œuf le 07 avril prochain et que la fête de l'école du Chef-Lieu se déroulera le 15 juin.
- Evelyne MARECHAL a visité la Maison de Retraite Floréal à Frontenex qui sera inaugurée début juin. Une visite spéciale est proposée aux élus qui seraient intéressés, prendre contact avec elle.
- Carine CELCE LAURENS fait le point sur les activités du C.C.E. avec notamment la visite de l'incinérateur et du centre de Tri de Savoie Déchets à Chambéry. Elle informe également que le projet de décoration des abribus a abouti. Les planches de tags seront fixées sur les aubettes prochainement. Enfin les jeunes ont le projet de rencontrer un autre CCE. Pour information : prochaine réunion de l'assemblée jeudi 21 mars.
- Valérie DALBY attire l'attention sur la nécessité de donner un coup de propre aux abribus des Crêts et de la Forêt.
- Nathalie VERRIER signale qu'à l'abribus de la Forêt les horaires ont été arrachés.
- L'assemblée demande un point sur la fermeture de la route de Pontfet : Monsieur le Maire fait le point sur les différentes expertises et confirme que deux arrêts de bus scolaire sont neutralisés, celui du Clos est maintenu et les familles se sont reportées sur ceux des Crêts, des Teppes et de la Forêt. La Commune a demandé à Arlysère d'estimer le coût du transport scolaire complémentaire et a transmis les informations aux assureurs pour prise en charge (environ 18 000 €) : pas de réponse à ce jour. Valentin JACQUELIN demande si le permis de construire est remis en cause. Non, c'est le terrassement qui est mis en cause dans le glissement de la route.

- Mickaël DEVILLE-DUC signale que le nettoyage des sentiers aura lieu le Samedi 06 avril. L'association des Amis des Sentiers de la Belle-Etoile organise des actions tous les 1^{er} samedi du mois, tous les bénévoles sont invités à se joindre à eux.
- Catherine REYDET invite la municipalité au loto du foot du samedi 23 mars.
- Alain ZOCCOLO informe du salon des Maires organisé le 28 mars à la Hall Olympique.
- Monsieur le Maire donne lecture des Déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

La séance est levée à 21h20

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Recherche des bénévoles pour ses permanences et son fonctionnement, un engagement de quelques heures par mois.

Contactez le : **06 29 56 10 14**

DÉCHÈTERIE DE GILLY SUR ISERE

Dans le cadre de la reconstruction complète de la déchèterie de Gilly, des travaux sont en cours depuis novembre dernier.

A l'heure actuelle, le fonctionnement de la déchèterie n'est pas impacté mais

- **du 8 au 14 avril** : la déchèterie sera fermée

- **à partir du 15 avril** : une déchèterie provisoire sera mise en place jusqu'à la fin des travaux (déc. 2019)

Pour information et à toutes fins utiles, vous trouverez ci-dessous les changements occasionnés par ces travaux :

Pour les particuliers

L'accès à la déchèterie provisoire sera maintenu aux mêmes horaires qu'actuellement. Cependant, les **temps d'attente seront augmentés** et le dépôt des **déchets sera moins aisé** (*moins de bennes, et disposées au sol*).

Il leur sera donc proposé de privilégier les déchèteries de La Bâthie et d'Ugine

Mêmes horaires d'ouverture que Gilly soit

ETE : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

samedi de 8h00 à 18h00 et dimanche de 9h00 à 13h00

HIVER : du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 et dimanche de 9h00 à 12h00

Jours de Fermeture : jours fériés